



Approches Economiques des Dynamiques Urbaines

SEMINAIRE n°13

SEGREGATION URBAINE ET DISCRIMINATION: QUELLES INTERDEPENDANCES ?

21 SEPTEMBRE 2015



Programme

10h00-10h15 : Introduction par **Emmanuel Raoul**, Secrétaire permanent du PUCA, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et Ministère de l'Egalité des Territoires, **Catherine Baumont**, Professeur, Université de Bourgogne, LEDi et **Rachel Guillain**, Professeur, Université de Bourgogne, LEDi.

10h15-11h00 : Session introductive « **Enjeux sociétaux de la discrimination** »

Lionel Ragot, Professeur, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, EconomiX

Echanges avec la salle

11h00-13h00 : Session 1 « **Analyse et évaluation des comportements discriminatoires dans les espaces urbains** »

Présidence : **Thomas Kirszbaum**, Institut des Sciences Sociales du Politique, Université de Paris Ouest La Défense

Roland Rathelot, Université de Warwick

« Ethnic discrimination on an online marketplace of vacation rentals »

Fabien Moizeau, Université de Rennes 1, CREM

« Dynamiques culturelles et ségrégation urbaine »

Echanges avec la salle

14h00-16h00 : Session 2 « **Population discriminée et politiques publiques ciblées** »

Présidence : **Dominique Bureau**, Conseil Economique pour le Développement Durable, MEDDE-MLETR

Emanuel DUGUET, Université de Paris-Est Créteil, ERUDITE

« Estimating the effect of recurrent events births, labor market participation and hourly wage »

Yannick L'Horthy, Université de Rennes 1, ERUDITE

« Les politiques d'aides à la mobilité des jeunes, réflexions autour de l'expérimentation 10 000 permis pour réussir »

Echanges avec la salle



Introduction du séminaire

Par Emmanuel RAOUL

Secrétaire permanent du PUCA, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et Ministère de l'Egalité des Territoires

Catherine BAUMONT

Professeur, Université de Bourgogne, LEDi

et Rachel Guillain

Professeur, Université de Bourgogne, LEDi

Emmanuel RAOUL relève la volonté du PUCA de soutenir les entrées économiques dans ses approches. En effet, le PUCA est dans un ministère dans lequel la science économique est présente tout d'abord en ce qui concerne son volet transport, et cela de manière historique. Concernant le sujet de la ville, les préoccupations des ministères pour l'intégration d'une approche économique sont aujourd'hui plus présentes et sont arrivées par les laboratoires. Le PUCA est un **service de recherche et d'expérimentation**, proche du terrain, qui mène des recherches avec des finalités et ici en l'occurrence à travers la politique publique et les acteurs privés, qui sont des acteurs de la ségrégation urbaine.

Les mots importants de cette journée sont ségrégation urbaine et discrimination. Les liens entre ces deux notions sont forts et **cumulatif**. Il n'existe pas de statistiques ethniques en France. Cela pose problème pour évaluer ces questions. La collectivité nationale devrait y penser. Malgré tout, cela n'empêche pas certains chercheurs de travailler là-dessus, par exemple en utilisant la connaissance des noms. L'étiquette en fonction de l'adresse est un sujet très recherché, notamment avec l'utilisation de faux CV, qui témoigne de l'impact de l'adresse. Il y a aussi la question du **coût de la ségrégation**. Il est important aussi de considérer **les avantages économiques qu'elle procure**. Il ne faut pas se limiter à la question de la morale. Il y a beaucoup de politiques publiques différentes et donc beaucoup d'attentes aux regards de ces recherches. On assiste au développement de la communication autour de ces questions et il incombe aux chercheurs et aux institutions de développer les recherches et à les promouvoir.

Catherine Baumont, responsable scientifique de ce programme PUCA témoigne du fait qu'elle est accompagnée par des chercheurs de l'Université de Bourgogne pour travailler sur les différentes thématiques du programme. Ensemble, ils ont pris l'habitude d'organiser les séminaires en fonction des préoccupations de recherche de chacun. La question de la ségrégation urbaine est un sujet emblématique du programme PUCA et est fortement développé au Laboratoire d'Economie de Dijon (voir le numéro spécial de la Revue Economique de septembre 2013, coordonnée par

Catherine Baumont et Rachel Guillain). La thématique de l'éducation ayant été abordé dans un précédent séminaire, le propos sera centré sur le marché du travail et le logement. Le séminaire d'aujourd'hui (le treizième séminaire du programme) a été organisé par Rachel Guillain et Lionel Martins.

Rachel Guillain remercie l'assemblée et les intervenants et présente le programme de la journée qui s'articule autour de trois temps forts. Le premier est l'introduction faite par Lionel Ragot et qui portera sur les enjeux de la discrimination. Ensuite, la première session sera axée sur le lien entre discrimination et ségrégation spatiale. Finalement, la session de l'après-midi s'affranchit de la dimension spatiale pour parler davantage de politiques ciblées.

Compte-rendu des interventions et discussions



Session Introductive «Enjeux sociétaux de la discrimination»

Par Lionel Ragot *Professeur à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, EconomiX*

Après avoir remercié les organisateurs de leur invitation, Lionel RAGOT évoque le fait que la thématique de ce séminaire est un sujet ample qui peut être abordé de différentes manières. L'angle choisi dans cette session introductive est de compléter les différents points évoqués par Emmanuel RAOUL dans l'ouverture de la journée, en regardant ce que les économistes apportent et les questions qu'ils se posent par rapport à ces différents points. L'objectif de cette présentation est de faire un état des lieux des questions, de la manière dont celles-ci sont traitées et quelques réflexions sur les travaux menés.

L'utilisation des deux termes « ségrégation urbaine » et « discrimination » dans l'intitulé du séminaire montre bien qu'ils ne sont pas synonymes, même s'ils sont souvent utilisés en tant que tels. Lionel RAGOT propose de centrer sa présentation sur les problèmes de migration. Son propos est de partir de la question : un immigré est-il discriminé selon son statut et si oui, cela induit-il qu'il soit également ségrégué ? Y a-t-il réellement une causalité entre ces trois éléments : immigration, discrimination et ségrégation ?

Lionel RAGOT va montrer qu'en effet les études montrent bien qu'il existe une discrimination des immigrés, et que **cette discrimination donne lieu à une ségrégation spatiale mais aussi ethno-raciale**. Il existe donc une causalité, bien qu'elle ne soit pas aussi sommaire que cela, du fait de l'existence également d'effets cumulatifs.

1. Définitions et mesures

a. Immigré et ethnicité

La notion d'immigré est souvent confondue avec celle d'étranger ou d'appartenance ethnique, alors qu'il s'agit de notions bien différentes. L'INSEE définit un immigré comme une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Dans de nombreuses enquêtes, cette information n'est pas donnée directement, elle doit donc être reconstituée. La nationalité est souvent utilisée comme indicateur, sauf que celle-ci est généralement fournie au moment de l'enquête, or c'est la nationalité à la naissance qui définit un immigré. En effet, un immigré peut, comme 1,5 millions de personnes en France, avoir été naturalisé français. Il s'agit d'un statut qui se garde à vie.

Beaucoup d'études se réfèrent également à l'ethnicité. Cette notion est définie en sociologie comme l'attribution d'une nationalité ou d'une origine ethnique à un groupe par rapport à une population majoritaire sur la base de traits réels, imaginaires, physiques ou culturels.

Se pose dans ce cadre le problème de l'absence de statistiques ethniques en France, en particulier pour les chercheurs et pour les décideurs publics. Mais pour réaliser des statistiques ethniques, il serait déjà nécessaire de pouvoir catégoriser les ethnies, ce qui entraîne de nombreux débats comme on a pu le voir lors du dernier recensement américain. L'absence de ces statistiques oblige les économistes à approximer ces informations, par exemple avec les prénoms.

Parler d'immigré pose donc des problèmes de mesure, mais aussi des problèmes éthiques, philosophiques et économiques.

b. Discrimination

Il en existe deux types :

- La discrimination **directe** : sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle, son genre, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'ait, ne l'a été ou ne le sera dans une situation comparable. On retrouve derrière cette définition un critère normatif, c'est-à-dire qu'une personne discriminée est traitée de manière moins favorable.

En économie, la situation de discrimination n'est pas forcément connotée négativement et peut être optimale, comme par exemple lors d'une discrimination par les prix. Dans le cadre de ce séminaire on s'intéresse bien au sens négatif de la discrimination : à caractéristiques égales, son statut d'immigré fera qu'une personne sera traitée moins favorablement.

- La discrimination **indirecte** : une disposition, un critère, neutre en apparence, n'a pas pour but de discriminer, mais son application a pour conséquence d'entraîner un désavantage pour certaines personnes. On peut alors prendre l'exemple de classes à options ou l'embauche des enfants de salariés pour les emplois d'été.

Trois mesures de la discrimination sont possibles :

- **Indirecte** : mise en œuvre de techniques économétriques pour trouver une différence de traitement entre individus. Après introduction de variables explicatives, la part inexpliquée restante peut être associée à un résidu discriminatoire, même s'il est toujours difficile de dissocier ce qui est lié à une discrimination pure et ce qui est lié à des variables omises.
- **Expérimentale** : mise en œuvre de *testing*. L'objectif est de faire une expérience sur le terrain, comme par exemple avec l'envoi de CV fictifs ou lors de recherche d'un logement.
- **Subjective** : il s'agit d'obtenir le ressenti des personnes. Les personnes ont-elles le sentiment d'avoir ou d'être discriminé ?

c. La ségrégation

La ségrégation urbaine est liée au processus d'urbanisation, et est expliquée par les forces en œuvre sur le marché du logement. Il n'y a pas forcément une connotation négative de la ségrégation urbaine : elle peut être naturelle et efficace.

On peut également parler de ségrégation ethno- raciale, dans ce cas des caractéristiques raciales, ethniques ou culturelles peuvent être la cause de processus de distributions spatiales différenciées de certains groupes, conduisant à des contrastes par rapport aux autres groupes.

La ségrégation est mesurée généralement par l'indice de dissimilarité. Il mesure la part des individus dans un quartier qui devrait le quitter pour que celui-ci ait une composition identique au reste du territoire de référence.

2. Études et résultats récents

a. Immigration et discrimination sur le marché du travail

Lionel Ragot présente un certain nombre de papiers récents en économie sur l'existence d'une discrimination à l'embauche sur le marché du travail.

Petit et al. (2014) abordent la mesure de la discrimination en fonction du genre et de l'origine dans les emplois d'informaticien de niveau bac+5. Ils trouvent que les femmes ont des probabilités plus faibles d'être rappelées suite à l'envoi de leur CV que les hommes, ainsi que lorsque la personne est d'origine étrangère.

Ene Jones (2014) s'intéresse à la discrimination chez les techniciens de maintenance. Elle trouve que les maghrébins ont une probabilité plus faible d'être recontactés suite à l'envoi d'un CV par rapport à un natif, toutes caractéristiques égales par ailleurs. Elle montre également que l'acquisition d'un diplôme de niveau supérieur (un BTS ici) vient réduire cette discrimination de près de 60%.

Edo et Jacquemet (2014) cherchent à savoir si la discrimination à l'embauche concerne toutes les personnes non-natives ou bien si elle ne concerne que certains sous-groupes. La question est la suivante : y a-t-il une défiance vis-à-vis du statut d'immigré en général, ou uniquement envers une partie de cette population ? Ils montrent que dans les deux cas, il y a bien une probabilité plus faible de réussite à l'embauche, démontrant ainsi l'existence d'une défiance vis-à-vis des immigrés.

Duguet et al. (2014) démontrent l'existence de discriminations à la fois ethniques et résidentielles en Ile-de-France. Adida et al. (2010) s'intéressent à la discrimination sur la base de la religion via l'utilisation des prénoms dans le cadre du Sénégal.

Algan et al. (2013) s'intéressent à la transmission culturelle à travers le prénom donné aux enfants dans les familles d'origine arabe en France. Ils montrent que les ménages prennent en compte le coût économique du prénom sur le marché du travail. Un certain nombre de parents renoncent à donner un prénom arabe à leurs enfants afin de leur éviter d'être discriminé par la suite sur le marché du travail. Sans ce coût économique du prénom, il y aurait 50% de plus de prénoms à consonance arabe. Cela montre en quoi la discrimination modifie les transmissions culturelles.

b. Accès au logement

Beaucoup de papiers ont été fait sur ce sujet, et en particulier par des non-académiques. L'ensemble des travaux montrent qu'il existe une discrimination des immigrés sur l'accès aux logements privés. La probabilité d'obtenir un logement dans le parc privé est plus faible pour les immigrés, y compris en ayant recours à des intermédiaires type agences immobilières. Cela est également valable pour l'accès au logement social. Bonnal et al. (2014) montrent cette discrimination en la mesurant par les différences de temps d'attente dans l'affectation d'un logement.

L'enquête Trajectoires et Origines de l'INED et l'INSEE montre qu'en 2008 les natifs sont plus de 50% à être propriétaires, et 13% locataires dans le logement social. Pour les immigrés, cela dépend de leurs origines. Les portugais et les espagnols ont des situations quasiment équivalentes à celles des natifs, alors que les personnes issues de l'Afrique sub-saharienne connaissent des situations plus différenciées. En effet, sont propriétaires seulement environ 12% d'entre eux, alors que plus de 50% vivent dans du locatif social. Il y a bien une discrimination dont on aperçoit la ségrégation probablement générée.

3. Réflexions conclusives

Il ne suffit pas de constater une différence statistique, il faut tenir compte de variables explicatives autres que l'origine. Et même lorsque l'on contrôle par des variables et qu'il reste un résidu qui peut être considéré comme discriminatoire, cela peut aussi être expliqué par des comportements différenciés, c'est-à-dire qu'un immigré n'aura pas forcément le même type de comportement qu'un natif.

Il est également possible de distinguer deux types de discrimination : pure et statistique. La discrimination pure est uniquement une question de racisme, un employeur refuse d'employer un

maghrébin, uniquement parce qu'il est maghrébin. La discrimination statistique est expliquée par le fait qu'on considère que derrière le statut d'immigré se cache des comportements, des différences culturelles qui peuvent avoir un impact pour l'employeur, il s'agit là d'une situation de manque d'information.

Lionel Ragot considère qu'une piste intéressante à considérer est qu'au-delà de la mesure de la discrimination, il faut en regarder les causes : ce qui relève de la discrimination pure ou de la discrimination statistique.

Lionel Ragot revient sur le fait que le lien entre ségrégation et discrimination qui est au cœur de cette journée n'est que peu traité dans la littérature. On voit bien que la ségrégation résulte en partie de la discrimination, et que la discrimination sur les marchés du logement et du travail est source de ségrégation, tout comme des phénomènes de ségrégation peuvent être à l'origine de discriminations. Cependant, peu de papiers cherchent à analyser simultanément cette double causalité.

Il faut cependant garder en mémoire que la ségrégation a d'autres moteurs que la discrimination, comme on peut le voir en économie urbaine et l'explication de la ségrégation par les marchés, qui dans ce cadre est naturelle et qu'il serait alors préjudiciable pour l'économie de vouloir contrecarrer. D'autres formes de ségrégation par contre, en particulier lorsqu'elles relèvent de discrimination, doivent donner lieu à une politique publique.

*Compte-rendu : Fanny Alivon, Doctorante,
Université de Bourgogne, Laboratoire d'Economie de Dijon*



Discussions-échanges

Gilles Orzoni (MEDDE/CGDD) demande des précisions sur la définition de ségrégation naturelle.

Lionel Ragot : *il s'agit d'une ségrégation qui vient du processus économique au sens où elle est faite par les marchés sans qu'il y ait une imperfection sur ceux-ci, la ségrégation est donc de ce point de vue efficace.*

Catherine Pilon (CGET) demande des précisions sur la formule « il serait préjudiciable pour l'économie de contrecarrer la ségrégation ».

Lionel Ragot : *si la ségrégation est le résultat du fonctionnement du marché, sans imperfection de marché, vouloir contrecarrer ce fonctionnement serait préjudiciable du point de vue de l'efficacité économique. En effet, si la ségrégation est optimale d'un point de vue parétien, alors il n'y a pas de raison de se fixer un objectif autre comme celui de la mixité. Si la ségrégation amène du point de vue économique au niveau de bien-être le plus élevé, alors il est impossible de trouver une autre allocation spatiale qui permettrait d'améliorer le bien-être d'un individu sans détériorer celui d'un autre (un optimum de Pareto). Dans ce cadre, prôner la mixité conduirait à une situation économique moins bonne, ce qui n'est pas souhaitable, et donc préjudiciable.*

Catherine Baumont (Université de Bourgogne) rebondit sur la réponse de Lionel Ragot. On considère la situation où il existe une segmentation sur le marché résidentiel avec une ségrégation naturelle/efficace avec comme aux États-Unis, d'un côté une concentration de communautés noires et de l'autre une concentration spatiale de population blanche. Dans ce cadre, le marché aboutit à la situation où une personne d'origine noire habitant dans un quartier majoritairement noir a un loyer beaucoup plus cher que si elle bénéficiait du même logement, avec les mêmes caractéristiques, dans un quartier à population majoritairement blanche. Catherine Baumont interpelle Lionel Ragot sur ce type de situation.

Lionel Ragot explique que dans ce cadre-là, on est en présence d'un phénomène de discrimination qui est à l'origine de la localisation, les individus n'ont pas forcément pu aller se loger là où il ne souhaitait, il y a donc un dysfonctionnement au niveau des marchés. Ce qui n'est pas le cas dans le cadre de la ségrégation naturelle/efficace présentée précédemment. La ségrégation pour l'économiste, sous certaines conditions, n'est pas forcément quelque chose de négatif, la mixité n'est pas un objectif en soi.

Pour aller plus loin :

- 1) le numéro d'Economie et statistique consacré à Inégalités et discrimination
(cf. http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg_id=0&ref_id=ECO464)
- 2) l'article de G. Verdugo dans Population sur ségrégation résidentielle et immigrés
(cf. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POPU_1101_0171)



Session 1 «Analyse et évaluation des comportements discriminatoires dans les espaces urbains»

Présidence : Thomas Kirszbaum, Institut des Sciences Sociales du Politique, Université de Paris Ouest La Défense



Intervention 1 : « Ethnic discrimination on an online marketplace of vacation rentals »

PAR Roland Rathelot, *Enseignant chercheur à l'Université de Warwick*

Roland Rathelot remercie les organisateurs de leur invitation. Ce papier s'intéresse à un marché très particulier : un site internet de locations de vacances. La discrimination potentielle abordée dans ce papier se fait du point de vue du demandeur vis-à-vis du loueur en termes d'ethnicité, et qui va se traduire par des différences de prix. La question est : quelles informations nous apportent l'ethnicité du loueur sur le bien proposé ?

Les motivations de ce travail sont les suivantes. On a beaucoup de mal, dans beaucoup de contextes, à comprendre la nature des phénomènes sous-jacents aux différences qui existent. Il existe une abondante littérature théorique et empirique, mais il y a au final assez peu de conclusion sur le pourquoi des écarts et de leurs persistance. Ce papier s'intéresse aux mécanismes expliquant les écarts de prix à partir de données issues de ce site de location.

Les règles du marché sont les suivantes : les loueurs postent une description détaillée (localisation, caractéristiques très détaillées, photos, texte) de leur propriété, ainsi qu'un prix qu'ils peuvent faire varier souplement. Sur ces bases, les hôtes potentiels formulent une requête pour louer la propriété à des dates qu'ils choisissent, à un prix donné. Il ne peut y avoir de négociations interpersonnelles. Les loueurs acceptent ou refusent ensuite cette requête. Cette partie du marché n'est pas observée. Les données ne concernent que le point de vue du locataire, ce qui est directement observable sur le site internet. On se situe dans un modèle simple d'offre et de demande, où mécaniquement si la demande est faible, les prix vont avoir tendance à baisser.

La question centrale de ce papier est d'observer si les prix des loueurs appartenant à une minorité ethnique sont plus bas que ceux qui appartiennent à la population majoritaire.

Les résultats principaux de ce papier montrent que oui il existe bien une différence : **en moyenne les prix des logements de minorités sont 7% plus faibles**. En contrôlant par la localisation précise et les différentes caractéristiques observables des biens, cette différence de prix passe à 3%. La question est donc de savoir la cause de cet écart résiduel. Deux angles sont alors testés : la discrimination statistique et l'existence d'écarts dans le comportement de fixation des prix.

La discrimination statistique permet d'expliquer la discrimination dans un cadre rationnel. Cela correspond au fait qu'il y a tout un ensemble de caractéristiques inobservées pour un logement qui est potentiellement corrélé avec le statut social, lui-même potentiellement corrélé avec l'ethnicité. Ainsi les hôtes potentiels peuvent utiliser l'ethnicité comme signal de la qualité inobservable du logement. L'idée derrière, issue des travaux de Farber et Gibbons (1996) et d'Altonji et Pierret (2001), est qu'un surcroît d'information est révélé et que l'écart s'amenuise avec le temps. Le site de location de vacances représente ici un cadre idéal pour tester cette théorie. En effet, après chaque

location, les hôtes fournissent un rapport et une note sur le logement occupé. Ainsi, le loueur accumule à travers ces rapports visibles de tous de l'information avec le temps.

La prédiction suivante est alors faite : si on est dans un cadre de discrimination statistique, alors conditionnellement à la qualité, les prix des minorités doivent augmenter plus vite en fonction du nombre de rapports.

Ce papier regarde comment les prix varient en fonction de l'ethnicité des loueurs, conditionnellement aux observables. Il s'intéresse également à savoir comment évoluent le prix et les écarts de prix en fonction du nombre de rapports (qui viennent fournir de l'information sur les inobservables). Le dernier point de ce papier est de regarder quelles explications théoriques sont validées ou invalidées par ces résultats. L'originalité de cette étude tient au fait qu'il s'agit de la première de grande ampleur sur le marché des locations de vacances en ligne, mais également à l'utilisation de la dimension longitudinale pour identifier l'effet de l'information sur les écarts de prix.

1. Les données

Les données ont été collectées en ligne en scannant le site vingt fois en un an afin d'obtenir le prix, le prénom du loueur, les rapports et notes, et les caractéristiques du bien loué, dont la localisation précise.

L'ethnicité est abordée dans ce travail à partir des prénoms, en distinguant les prénoms arabes et musulmans, les prénoms « distinctement afro-américains » et les prénoms à consonance hispanique. L'échantillon considère dix-neuf villes en Europe, au Canada et aux États-Unis et est constitué de 3,5 millions d'observations, soit environ 400 000 biens suivis sur vingt vagues (de juin 2014 à juillet 2015). Il s'agit d'un panel non-cylindré : la moitié des biens sont observés sur plus de sept vagues, et 10% seulement une fois. Les minorités représentent 6.7% des observations.

2. Les résultats

Lorsque l'on contrôle par des indicateurs « ville » et « vague », les écarts de prix sont de l'ordre de **8% pour les prénoms arabes à 11% pour les prénoms hispaniques**. En ajoutant des caractéristiques observables, l'écart tombe à 5% avec la particularité remarquable d'avoir 2/3 de la variabilité des prix qui sont expliqués complètement par la variabilité des caractéristiques observables entre les observations.

La dernière spécification, prenant à la fois en compte les villes, les vagues, les quartiers et les « observables », aboutit à un écart de 3% avec un R^2 de 72.3%. Les caractéristiques observables viennent jouer un rôle très importants dans les écarts de prix constatés, mais malgré cela, il en subsiste toujours un.

3. Les mécanismes à l'œuvre

L'originalité de l'étude est de réellement chercher à savoir quels sont les mécanismes à l'origine de ces écarts de prix.

a. Discrimination statistique

L'objectif est de tester si au fur et à mesure que les rapports arrivent, et donc que l'information augmente, les écarts de prix se réduisent. La majorité des observations ont entre 0 et 20 rapports.

Une première étape avec des données simulées permet de se rendre compte qu'au départ les prix des biens de loueurs de minorités ethniques ont des prix plus bas. Ainsi, il existe bien, aux yeux des hôtes potentiels, une corrélation entre la qualité et l'ethnicité. Au fur et à mesure que l'information est révélée, les écarts ont tendance à se réduire, et en plus de cela les prix des biens des minorités augmentent de manière plus rapide avec l'information que ceux de la majorité de la population. L'accumulation d'information, conditionnellement à la qualité, profite donc plus aux minorités en leur permettant de sortir du carcan de la discrimination statistique.

Une seconde étape a pour but de tester cela avec les données collectées. Pour chaque bien est regardée la différence de prix entre la première observation et la dernière observation du bien en fonction entre autre de la moyenne des notes obtenues (qui sert de variable proxy à la qualité inobservée du logement) et du nombre de rapports. Les prédictions sont que les notes et les rapports apportent de l'information et qu'il existe une discrimination statistique. Les données viennent confirmer ce surplus d'information apporté par les rapports. En effet, si une personne de minorité ethnique reçoit 100 rapports, cela ferait évoluer son prix de 10%. On peut conclure à partir de ces données, que l'écart constaté de 3% s'explique par le fait que les loueurs essayent d'inférer de la qualité en fonction de l'information sur l'ethnicité et les prénoms.

b. Différences ethniques dans le comportement de fixation des prix

Ces comportements sont étudiés en regardant la manière dont le nombre de rapport évolue dans le temps quand on conditionne par le prix. Les données montrent qu'il n'existe pas de différences de comportement permettant d'expliquer les écarts de prix.

Roland Rathelot rapporte un élément sur lequel il attend les commentaires des personnes : l'attaque de Charlie Hebdo a-t-elle eu des conséquences sur le marché des locations de vacances ? Et quelles ont été les conséquences pour les loueurs ayant un prénom arabe ou musulman. L'attaque a eu lieu le 7 janvier 2015, au milieu de la période considérée, et on constate que dans le mois qui suit les prix ont l'air globalement plus bas. Cela peut être dû à un effet saisonnier. Cependant, au mois de janvier les loueurs aux prénoms arabes ont subi une baisse de prix de 0.7%, qui s'est résorbée par la suite. Il y a eu une chute des prix spécialement pour les prénoms arabes au mois de janvier 2015, différence qui n'est plus significative au mois de février. Cela est-il lié à Charlie Hebdo ? Cela a-t-il quelque chose à voir avec de la discrimination ? La question reste ouverte. Roland Rathelot rapporte cela comme un fait empirique particulier, peut être anecdotique, mais qui mériterait d'être testé.

Roland Rathelot conclu en disant qu'il y a des éléments empiriques en faveur de la théorie de la discrimination statistique, alors que les différences de comportements ne semblent pas influencer les écarts de prix. De plus, un surplus d'information permet ou permettrait, du moins sur ce marché, de combattre les écarts ethniques liées à la discrimination.

Compte-rendu : Fanny Alivon, Doctorante,
Université de Bourgogne, Laboratoire d'Economie de Dijon

Discussions-échanges

Thomas Kirszbaum (Université Paris Ouest) tenait avant de passer aux questions à faire un ensemble de remarques liminaires sur la relation entre les propos des sociologues et les propos des économistes sur la ségrégation urbaine. En effet, le dialogue entre les deux disciplines est difficile. Pour résumer, les sociologues reprochent aux économistes de ne pas prendre connaissance de leurs travaux, et les sociologues souhaitant s'intéresser aux études économiques ont du mal à les comprendre, l'étude de la ségrégation urbaine en économie nécessitant un ensemble de prérequis que la plupart des sociologues ne maîtrise pas. Un second aspect, corrélé au premier, à cette controverse, est le problème épistémologique du rapport à la vérité. Un autre élément de la controverse tient au rapport du savoir, qui se dégage respectivement des études économiques et des études sociologiques, avec la décision politique. Les sociologues ayant le sentiment de ne pas être écoutés par le politique.

Thomas Kirszbaum considère que cette présentation ne se situe pas de plain-pied dans le débat sur la ségrégation urbaine, et il se demandait donc si l'on pouvait tirer de cette étude quelque chose en termes de ségrégation. Il se demandait également comment on peut s'emparer des résultats de l'étude en termes de politiques publiques pour corriger les biais discriminatoires mis en évidence. Thomas Kirszbaum explique que le travail de Roland Rathelot s'inscrit dans une longue tradition qui s'interroge sur la rationalité de celui qui discrimine. Il souligne également que l'originalité de cette étude est de prendre à l'envers l'angle traditionnel d'analyse de la discrimination en termes de logement. Thomas Kirszbaum se demande également si toutes les hypothèses garantissent réellement que les 3% d'écart de prix puissent réellement être expliqués par la discrimination. Il s'interroge aussi sur le côté très sélectif des catégories de minorités retenues, et demande pourquoi les asiatiques n'apparaissent pas. De plus, Thomas Kirszbaum a perçu un autre problème dans le fait que l'ethnicité de la personne recherchant un logement n'est pas prise en compte. La question centrale est donc : les explications données ne résident-elles pas dans d'autres facteurs non pris en compte ? Autrement dit, les variations trouvées ne sont-elles pas davantage explicables par ce qui n'est pas observé que par ce qui est observé ?

Roland Rathelot rapporte son accord sur l'analyse de l'écart interdisciplinaire existant entre sociologie et économie. Il rappelle que l'étude présentée est un travail en cours qui n'a aucune prétention à la vérité et qui porte sur un marché très particulier, et qu'il ne peut à ce stade fournir aucune implication en termes de politiques publiques. La discrimination par le loueur est un sujet très intéressant mais ne peut être abordé avec les données récoltées, et pourrait faire l'objet d'une étude future. Cette étude ne stipule pas que toute la différence de prix observée est due à la

discrimination, mais montre qu'une grande partie de l'écart résiduel est expliqué par des inobservables, et qui sont inobservables pour tout le monde. La contribution et l'objectif sont de fournir un cadre dans lequel on peut tester l'origine de la discrimination, et n'a aucune prétention en termes de recommandations de politiques publiques.

Rachel Guillain (Université de Bourgogne) pose la question de l'hétérogénéité des villes constituant l'échantillon. Elle pose également la question des avantages/inconvénients de la collecte de données sur internet, et de la différence par rapport aux données de la statistique publique.

Roland Rathelot *explique que concernant l'hétérogénéité, cela ramène à un problème épistémologique majeur de la « course à la significativité/pêche aux étoiles » en découpant en tous sens l'échantillon initial, ce qu'il ne souhaite pas faire. Il ne fera de tests de la sorte que si un modèle théorique permet d'expliquer le « clustering » des différentes villes. Concernant la deuxième question, il pense qu'il y a une complémentarité potentielle intéressante entre les deux types de données, les données de la statistique publique actuelle ne permettant pas de s'intéresser à ce marché. Il y a des avantages à tirer des différentes sources.*

Lionel Ragot revient sur la limite forte dans le cadre des États-Unis des prénoms afro-américains soulevée par Roland Rathelot. L'estimation présentée montre bien que la part des prénoms décelée est infime par rapport à la place des afro-américains dans la société. Dans ce cadre, pourquoi ne pas s'être concentré uniquement sur les villes européennes afin d'éliminer ce biais ? Si cela a été fait, cela change-t-il les résultats ?

Roland Rathelot *explique que s'il élimine de l'échantillon les noirs-américains, cela ne change pas grand-chose aux résultats. Il recherche actuellement des sources pour mieux identifier cette population.*

Emmanuelle Leturque (Université de Bourgogne) souligne que sur le site internet en question, il est possible de choisir entre différents types de logement : les logements entiers et les chambres chez l'habitant. Elle se demande donc si un choix avait été fait entre les deux, ou si l'ensemble des logements avaient été retenus.

Roland Rathelot *rebondit sur cette question pour expliquer qu'en effet le cas des chambres à partager peut permettre d'observer un réel racisme, une réelle défiance à vivre avec une personne d'une autre ethnicité. Toutefois, il s'agit de deux segments de marché très différents. Cependant, au final dans les résultats, les différences ne sont pas flagrantes.*

Pour aller plus loin :

- Ethnic Differentials on the Labor Market in the Presence of Asymmetric Spatial Sorting: Set Identification and Estimation, [Regional Science and Urban Economics, 48\(1\), pp. 154-167, September 2014](#)
- Local Ethnic Composition and Natives' and Immigrants' Geographic Mobility in France, 1982-1999, with Mirna Safi, [American Sociological Review, 79\(1\), pp. 17-42, February 2014](#)

- Wages and Employment of Second-Generation Immigrants in France, with Romain Aeberhardt, Denis Fougère, and Julien Pouget, [Journal of Population Economics, 23\(3\), pp 881-905, June 2010](#)



Intervention 2 : « Cultural dynamics, social mobility and urban segregation »

PAR Fabien Moizeau, *Professeur à l'université Rennes 1, CREM*

Fabien MOIZEAU remercie les organisateurs pour leur invitation. L'étude présentée a été réalisée avec Emeline BEZIN actuellement en post-doctorat à *Paris School of Economics*.

L'idée de base est que le lieu de résidence est un élément essentiel pour la réussite socioéconomique des individus. Cela est illustré par Chetty, Hendren, Kline, Saez et Turner qui montrent qu'aux Etats-Unis il existe une variation spatiale très forte de la mobilité sociale. Ils montrent aussi que les zones à forte mobilité sociale se caractérisent par moins de ségrégation résidentielle, par moins d'inégalités de revenu, par un meilleur système éducatif et par un environnement social moins perturbé.

Il existe une interaction entre la ségrégation urbaine et la transmission culturelle. La culture, d'un point de vue économique, se définit comme l'ensemble des préférences, des goûts, des principes, des attitudes et des valeurs des individus. Un certain nombre de travaux montrent l'impact de la ségrégation sur des comportements identitaires et le développement de sous-cultures (Wilson en sociologie urbaine notamment). Des études montrent également que la ségrégation influence l'investissement des parents dans l'éducation de leurs enfants : dans les quartiers favorisés, les parents ont tendance à investir davantage dans l'éducation de leurs enfants.

L'ensemble de ces interactions est bien connu, toutefois le signe de la corrélation n'est pas clairement identifié : certains montrent que la ségrégation peut avoir tendance à renforcer les comportements identitaires, alors que d'autres considèrent que c'est dans un cadre de mixité, pour se signaler, que se développerait les comportements identitaires.

Ce papier développe un modèle théorique pour étudier la relation entre transmission culturelle intergénérationnelles, ségrégation spatiale et dynamique des inégalités ; et plus particulièrement l'interdépendance entre la qualité du voisinage et l'investissement des parents dans la transmission culturelle et dans l'éducation.

Il s'agit d'un modèle de génération avec une population hétérogène par rapport à ses goûts pour l'éducation, autrement dit l'éducation est un bien différencié. La première hypothèse fondamentale est de considérer l'existence d'effets de pairs dans l'éducation. La seconde correspond à un mécanisme de transmission des préférences à la *Bisin Verdier*.

Ce papier combine deux littératures :

- Une qui envisage la ségrégation urbaine par l'intermédiaire des effets de pairs, notamment via les travaux de Bénabou. Toutefois elle n'envisage pas les décisions des parents en termes d'investissement dans l'éducation, de transmission culturelle, ce qui constitue l'apport de ce papier par rapport à cette littérature.
- Une qui s'intéresse à la transmission culturelle. L'apport par rapport à cette littérature est d'analyser l'émergence de la ségrégation dans la ville, c'est-à-dire d'endogénéiser la ségrégation urbaine.

Le modèle

La ville est représentée de façon très stylisée en deux aires, avec marché foncier parfaitement concurrentiel et des logements homogènes. La population est constituée de parents, avec chaque parent ayant un enfant. À chaque stade de sa vie, un individu va prendre des décisions :

- Quand il est enfant, un individu va décider de s'investir ou pas dans l'éducation.
- Quand il est parent, l'individu va prendre deux décisions :
 - le quartier de résidence de la famille
 - l'investissement dans la transmission de ses goûts pour l'éducation

Initialement, un parent a un enfant qui n'a pas de préférence prédéterminée pour l'éducation, ce sont les choix d'investissements d'éducation du parent envers son enfant qui vont déterminer ses préférences finales pour l'éducation. Deux types de préférences pour l'éducation sont alors considérés :

- une population, appelée de type a, qui valorise l'éducation
- une population, de type b, qui dévalorise l'éducation

La séquence des événements se déroule de la manière suivante :

1. les parents décident de la localisation et d'un niveau d'investissement dans l'éducation de leurs enfants
2. les enfants vont décider du niveau d'investissement dans l'éducation à réaliser

Ce raisonnement est répété à chaque période, afin d'analyser la dynamique de la transmission culturelle dans la ville. Les enfants vont décider entre deux niveaux d'éducation : faible ou élevé selon leurs préférences et la présence d'effets de pairs. L'hypothèse faite est que les goûts pour l'éducation vont avoir pour conséquence que les enfants qui ont une appétence pour l'éducation vont réaliser un effort élevé. Ainsi, le taux d'éducation est plus élevé chez les jeunes ayant un goût pour l'éducation.

Cette étude s'inscrit dans la théorie de la transmission des préférences à la *Bisin Verdier* qui considère deux mécanismes de transmission en concurrence :

- un mécanisme vertical : ce sont les parents qui vont transmettre leurs goûts pour l'éducation
- un mécanisme oblique : un enfant va rencontrer des gens qui n'ont pas forcément les mêmes préférences que ses parents, et peut, avec une certaine probabilité, imiter et acquérir ces préférences.

Il y a une empathie imparfaite de la part des parents : ils sont capables d'évaluer correctement les choix de leurs enfants mais à travers leurs propres préférences. La décision de la transmission des préférences de la part des parents va dépendre de deux forces qui peuvent être contraires :

- un effet substitution culturelle : pourquoi investir si mon enfant va acquérir les mêmes goûts que moi par la transmission oblique.
- Un effet de pairs : renforcent l'attractivité de l'éducation et donc inciter les parents à transmettre d'avantage leur éducation.

Le parent, en choisissant le quartier de résidence de la famille, va aussi jouer sur les choix d'éducation des enfants, c'est en cela que va intervenir l'interaction entre ségrégation et transmission culturelle. A chaque date va émerger un équilibre urbain, définit lorsqu'aucune famille n'a intérêt à changer de lieu de résidence. Cet équilibre urbain va se déduire à partir du différentiel de rente foncière, c'est-à-dire la disposition à payer pour habiter un quartier particulier. L'analyse de ce différentiel permet d'identifier trois forces principales qui vont motiver la décision de localisation :

- Un effet transmission oblique générée par l'empathie imparfaite. Les familles souhaitent voisiner avec des familles qui disposent des mêmes préférences qu'eux pour profiter de la transmission oblique. Cette force va favoriser la ségrégation.
- Les effets de pairs : plus le taux d'éducation est élevé dans un quartier, moins c'est coûteux pour un enfant de s'éduquer. Ceci va inciter à la ségrégation.
- Un effet substitution culturelle : vivre dans un quartier avec une part importante de gens différents va réduire la substitution culturelle et inciter à investir auprès de son enfant. Cette force va favoriser l'intégration.

Une première étape vise à considérer que les forces à la ségrégation l'emportent sur celle favorisant l'intégration. Le premier résultat est le suivant : l'équilibre urbain émergent est un équilibre ségrégé ayant trois caractéristiques : (i) une fracture en termes de taux d'éducation, (ii) une variation spatiale dans les perspectives de mobilité sociale, (iii) une transmission intergénérationnelle du statut social.

La seconde étape du papier consiste à analyser la dynamique de ce modèle. La dynamique montre que l'on peut aboutir à des types de villes de long-terme multiples. La réalisation de la ville de long-terme dépend des conditions initiales, c'est-à-dire de la composition de la population à la date 0. Cela signifie qu'il y a des effets de seuils, autrement dit, il faut que la population initiale valorisant l'éducation soit suffisamment importante pour se diriger vers l'état stationnaire qui va valoriser l'éducation.

La question qui peut se poser dans ce genre de modèle est : la ségrégation est-elle optimale ?

À long terme le critère d'optimalité est le taux d'éducation. La ségrégation peut être préférable si elle permet de concentrer les familles qui valorisent l'éducation, et ainsi de profiter des effets de pairs. Toutefois, il y a un effet négatif à la ségrégation : l'effet substitution culturelle peut être important et désinciter les parents à transmettre leurs préférences en faveur de l'éducation. Ainsi, la ségrégation peut ne pas être préférable, et l'intégration peut l'être dans certaines conditions.

Ce modèle peut également servir de base à une batterie de politiques publiques qui peuvent être mises en place pour faire émerger l'équilibre qui permettra d'atteindre la ville qui va maximiser l'éducation à long-terme. Dans certains cas, la ségrégation devra être recherchée, et dans d'autres ce sera l'intégration. Il faut évaluer le critère de « préférabilité de la ségrégation » sous l'angle des conditions favorables pour transmettre le trait culturel qui va favoriser l'éducation.

*Compte-rendu : Fanny Alivon, Doctorante,
Université de Bourgogne, Laboratoire d'Economie de Dijon*

Discussions-échanges

Thomas Kirszbaum tient à féliciter les deux intervenants pour leurs présentations très claires et de qualité. Il énonce que ce travail de pure modélisation théorique se trouve au cœur du problème épistémologique sur le rapport au réel. Il souhaiterait un éclairage sur la justification du type de méthodologie utilisé : la modélisation théorique où les comportements sont modélisés de manière binaire (j'aime/je n'aime pas l'éducation) n'induit-elle pas un certain nombre de biais dans l'estimation des phénomènes modélisés ? De manière plus générale, T. Kirszbaum souhaite centrer son propos sur la question ancienne des effets de quartier. Il s'agit de savoir dans quelle mesure le territoire exerce une influence sur les comportements, les valeurs, les chances sociales de ceux qui y résident. Il tient à préciser que pendant longtemps ce débat était essentiellement animé par des sociologues et des anthropologues, ce sujet n'ayant été investi par les économistes que dans les années 1990. T. Kirszbaum ne considère pas qu'il existe une littérature standard, traditionnelle sur les effets de quartiers et les effets de pairs, chaque hypothèse faisant l'objet d'un nombre incalculable de confirmations et d'infirmités. On s'inscrit dans la lignée de tels ou tels travaux, mais aucun n'a vocation universelle. Il considère qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure, après 25 ans de travaux économiques et 100 ans de travaux sociologiques sur le sujet, de savoir quelle est l'influence véritable du territoire sur l'individu. La question n'est pas de savoir s'il y a une influence du territoire sur les valeurs, les comportements etc., cela est incontestable, mais de savoir quelle part on attribue à cette influence par rapport à d'autres facteurs concurrents. T. Kirszbaum s'interroge sur les implications politiques de cette étude.

Fabien Moizeau revient sur la question de la littérature traditionnelle sur les effets de quartiers/pairs. Il considère que bien qu'il reste un grand nombre de points aveugles sur les effets de voisinage (leurs natures, l'existence de seuils, les

individus concernés etc.), l'état des connaissances et les données permettent tout de même de dire que la littérature tendrait à conclure qu'il y a des effets de voisinage.

Pauline Gaullier (Lab'Urba / Association Peuples des Villes) s'interroge sur les catégories hors-sol qui peuvent être faites. Elle considère qu'il y a un fort intérêt dans ce cadre d'établir une collaboration entre économistes et sociologues, comme cela a pu être fait pour l'étude sur les délais d'attente d'accès à un logement social menée pour Le Défenseur des Droits, le PUCA et l'Acse à partir de janvier 2013.

Alain Ayong-Le-Kama considère que la vraie question derrière ce débat entre vision du sociologue et vision de l'économiste se trouve plus dans ce que l'on considère être la vie réelle. Après un parallèle avec l'économie des transports et l'extraction régulière de facteurs explicatifs de la constante modale, il explique que la vie réelle est tellement complexe qu'on ne connaît pas la distribution totale des facteurs déterminants. Il félicite Fabien MOIZEAU pour sa présentation même s'il attendait un pas supplémentaire, à savoir qu'est-ce qu'il se passerait si l'on décentralise, c'est-à-dire que puisqu'il y a une norme sur le quartier de demain, quels sont les instruments qui doivent être mis en œuvre pour converger vers ce quartier optimal.

Anne Guerien (ex-PUCA) rapproche la présentation aux études faites par Madeleine Lemaire à Marseille sur l'hypothèse que selon l'attitude par rapport à l'éducation, les résultats des programmes de logements étaient très différents.

Lionel Ragot reprend les principaux résultats de sa présentation du matin. Il tient à conclure cette matinée en revenant sur l'évocation tout au long des discussions du dialogue difficile entre sociologue et économiste. Il tient à rétablir l'idée qu'à aucun moment l'économiste n'a la prétention de dire ou d'avoir un rapport à la vérité. L'approche de l'économie est d'être présente à la fois sur la vision théorique et appliquée. Par définition un modèle est une simplification, parfois à l'extrême dont le but étant simplement d'avoir les deux/trois mécanismes qu'on estime être à l'œuvre, parmi d'autres, dans ce qu'on essaye de comprendre. Des travaux futurs peuvent consister à regarder si on retrouve bien ces mécanismes dans les données, les observations.

Pour aller plus loin :

- Maurin, E., 2004, Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social, Editions du Seuil, collection La République des Idées, Paris.



Session 2 «Population discriminée et politiques publiques ciblées »

Présidence : Dominique Bureau, Conseil Economique pour le Développement Durable,
MEDDE-MLETR

Dans le titre de cette deuxième session, on s'intéresse à la population discriminée et la dimension spatiale n'apparaît plus. Cela est une bonne idée pour savoir comment évaluer les politiques ciblées, qu'elles soient locales ou non. Les références économiques sur ce sujet sont souvent ambiguës. Il y a d'abord la conjoncture de Tiebout qui apporte une vision positive de la ségrégation alors qu'aujourd'hui, on sait que la ségrégation a un coût. Les politiques ciblées doivent donc permettre de créer de la valeur. Il y a alors besoin d'analyser l'efficacité de ces politiques publiques. Il faut que les politiques soient justifiées en termes de coûts/bénéfices.

Il y a un réel progrès des méthodes d'évaluation des politiques publiques. Les méthodes présentées aujourd'hui permettent de répondre à des questions précises. La première intervention développe une nouvelle méthodologie pour analyser les effets des naissances sur le retour à l'emploi. La deuxième présentation s'intéresse aux apports sur la valeur d'une politique d'aide à l'obtention du permis de conduire. En rendant la politique publique efficace, on justifie son intérêt et on ouvre la voie à de nouvelles politiques.



Intervention 1 : « Estimating the effect of recurrent events birth, labour market participation and hourly wage »

Par Emanuel DUGUET, Université de Paris-Est Créteil, ERUDITE

L'auteur nous présente une méthode originale afin d'estimer l'impact de phénomènes récurrents et cumulatifs. Il met son auditoire en garde en raison de la forte modélisation mathématique de sa présentation, et promet de tout mettre en œuvre pour adoucir le discours. Le but est ici d'étudier les inégalités entre hommes et femmes dans le monde du travail et de savoir dans quelle mesure les calendriers des naissances influencent la carrière des femmes en comparaison avec celle des hommes. L'aspect méthodologique du papier permet une utilisation des techniques qu'il développe dans un cadre bien plus large que la simple étude d'inégalité homme-femme. Par exemple, si l'on cherche à mesurer une discrimination sur un territoire, il y a deux possibilités : soit une discrimination locale, soit un cas de discrimination classique dont la population cible est plus importante sur ce territoire. Il est nécessaire de savoir différencier les deux afin de choisir si la politique mise en place pour lutter contre, doit être locale ou nationale.

Pour reprendre l'exemple des femmes, des territoires où il y aurait plus de femme seules avec enfants, la discrimination, salariale par exemple, s'observerait sur des territoires déjà ségrégués. Le point de départ est de partir d'un écart de salaire entre hommes et femmes de 20 à 30% qui est simplement attribuable au fait d'être une femme et non à des caractéristiques inobservables. En France, cet écart est durable dans le temps. Une des causes peut être liée au calendrier des naissances. Le salaire des femmes baisse-t-il après le retour au travail ? Participent-elles autant au marché du travail après le retour au travail ?

On veut mesurer les effets d'un calendrier d'évènements individuels sur des variables économiques. Ici les évènements seront les naissances. On a des évènements récurrents et des effets cumulés. Ici, nous ne sommes pas dans le cas d'un tirage au sort avec remise. Une des pistes d'application de la méthode à venir pourrait être la maladie. Nous pourrions nous intéresser au nombre d'évènements « maladie » nécessaire avant d'avoir un effet sur la variable de résultat, pouvant être le salaire par exemple ou la participation sur le marché du travail. Egalement on pourrait s'intéresser à l'arrivée dans un quartier ségrégué. Quels sont les évènements qui causent cette arrivée : baisse de revenu, naissances... ?

On s'intéresse à un mécanisme identifiant des variables d'intérêts :

$$Y(X,t) = f(X) + \alpha(X) + \beta(t) + \varphi(X,t) + \sum \varepsilon = t_0 + 1 t Y(0).(\varepsilon - t_0)$$

Avec $Y(X,t)$: salaire horaire ou participation au marché du travail,

$f(X)$: Observation sur un ensemble de facteurs explicatifs X ,

$\alpha(X)$: Un effet fixe individuel,

$\beta(t)$: Un effet fixe temporel impactant transversalement l'ensemble des individus,

$\varphi(X,t)$: Interaction entre effet temporel et caractéristiques individuelles,

$\sum \varepsilon = t_0 + 1 t Y(0).e$: Variable de contrôle, indiquant quel serait l'effet sur Y si rien n'advient, ici : « pas de naissance ».

On fait une comparaison dynamique en comparant un ensemble de femmes avec un enfant et un ensemble n'en ayant pas encore eu. Par récurrence, on compare un ensemble de femmes avec un enfant avec celle en ayant 2, et ainsi de suite. Cette équation donne un groupe de contrôle et nous dit donc ce qui serait arrivé en termes de croissance des salaires s'il n'y avait pas eu de naissance, ou plutôt qu'est ce qui se passerait avant que le premier enfant naisse.

Parallèlement, $Y(k).(\varepsilon - tk)$ nous donne l'effet sur Y , t années après l'évènement k . Par exemple $Y(1).(1)$ nous donne le taux de croissance du salaire 1 an après la naissance du premier enfant. Cette structure nous donne donc la possibilité de faire un appariement dynamique, la temporalité importe donc peu.

La croissance de Y croît à un taux annuel $Y(0) \cdot (t - t_0)$. Par conséquent à une date t , le taux de croissance cumulé est donné par : $Y + (0) \cdot (t - t_0) = \sum \varepsilon = t_0 + 1 t Y(0) \cdot (\varepsilon - t_0)$

Lorsqu'une naissance arrive en date t_k une nouvelle période commence avec une croissance de Y donnée par : $Y(k) \cdot (t - t_k)$. Le but est ici l'estimation de la quantité $Y(k) \cdot (\varepsilon - t_k)$, donc de toutes les variables stables dans le temps, c'est-à-dire les caractéristiques individuelles inobservées par différence première.

On recherche un ensemble de « jumelles sociales » grâce aux caractéristiques $f(X)$. La discrimination entre groupe de contrôle et groupe de traitement se fait donc par le fait d'avoir un enfant de plus. On différencie encore une fois après l'appariement pour éliminer les interactions entre effets temporels et caractéristiques individuelles.

Les données entre secteur public et secteur privé doivent être différenciées car dans le secteur public, nous sommes capables d'avoir la date précise des naissances alors que l'on ne dispose que d'un intervalle pour le secteur privé. En ce qui concerne les facteurs explicatifs X , nous faisons également une distinction entre secteurs public et privé. Pour le secteur privé, on dispose de l'âge, du secteur d'activité et du niveau de qualification. Pour le secteur public, on a la catégorie à laquelle appartient l'agent.

Les résultats

Dans le service public, l'effet du premier enfant entraîne soit une baisse du temps de travail, soit un passage au temps partiel soit un retrait du marché du travail. Il en va de même pour le second et le troisième, et les effets sont cumulatifs d'un enfant sur l'autre. En revanche, on n'observe aucun effet sur la participation masculine au marché du travail. En ce qui concerne le salaire horaire, chez les femmes il n'y a pas d'effet observable, par contre les hommes gagnent légèrement plus jusqu'à trois ans après les naissances. Dans le secteur privé, il est plus difficile de voir l'effet du premier enfant. Lors de l'arrivée du second, l'effet est plus significatif et négatif. Pour les hommes, comme dans le secteur public, il n'y a pas d'effet observable. Au niveau du salaire horaire il n'y a aucun effet ni pour les hommes ni pour les femmes.

En conclusion on constate globalement une baisse de participation au marché du travail mais pas de différence des salaires horaires. On ne sait donc pas d'où vient cette discrimination homme-femme concernant leur salaire, car elle n'est expliquée par aucune des variables du modèle. On serait donc en présence d'une discrimination à la Becker. L'idée serait maintenant d'appliquer la même technique en réduisant l'échantillon aux femmes qui reprennent le travail à plein temps.

*Compte-rendu : Amaury Barra, Doctorant,
Université de Bourgogne, Laboratoire d'Economie de Dijon*



Discussions-échanges

Alain Ayong-Le-Kama : Quel était la tranche d'âge des femmes concernées, car il y a un seuil naturel en terme de projection du nombre d'enfants ? Une population entre 36 et 46 ans a peu de probabilité de faire trois enfants derrière.

Emmanuel Duguet : *L'échantillon présentait des femmes de tout âge et on les appariait avec des femmes du même âge. Mais les enfants arrivaient plutôt jeunes et il n'y avait pas beaucoup de maternité tardive.*

Alain Ayong-Le-Kama Que faire pour améliorer cette baisse de participation au travail qui représente une perte sèche pour la société ? Le partage des congés parentaux peut-il être une voie acceptable ?

Emmanuel Duguet : *Le fait de pouvoir garder les enfants est très important. D'ailleurs l'Allemagne a un gros problème avec cela. En France, cette possibilité existe et donc la baisse de participation est relativement limitée. Il faut aussi trouver le moyen de rendre les carrières plus attractives. Si les femmes anticipent une discrimination quelques années après une grossesse, elles seront moins incitées à revenir au travail. En ce qui concerne le partage des congés parentaux, Emmanuel Duguet est d'accord mais souligne le travail à faire sur les mentalités pour remédier à ce problème d'inégalités hommes-femmes.*

Catherine Baumont : La différence d'effet entre participation et salaire horaire ne se fait-elle pas tout simplement parce que la variable d'ajustement pour l'individu est le temps de travail et non son salaire horaire ?

Emmanuel Duguet : *Sur le court terme effectivement, la variable d'ajustement reste la participation au marché du travail, mais on a ici des effets qui persistent jusqu'à 5 ans. On pense qu'il y a des changements professionnels ou de contrats de travail. Mais au bout d'un certain nombre d'années, le temps travaillé ne devrait plus être une variable.*

Catherine Baumont : Aviez-vous des informations sur les changements d'emplois pouvant être occupés par les femmes ?

Emmanuel Duguet : *On a de l'information sur les heures ou les salaires, mais pas les emplois précis, sauf dans le service public où l'on connaît simplement son ministère de tutelle.*

Catherine Baumont relève que ayant contrôlé avant et après, si le taux horaire ne change pas avant et après, on devrait pouvoir en déduire qu'on est dans le même type d'emploi.

Emmanuel Duguet *est d'accord, en tout cas dans des emplois donnant lieu à la même rémunération horaire.*

Une intervention dans la salle relève une inégale répartition du type de famille sur le territoire. Certains quartiers regorgent d'enfants et pour autant n'auront pas plus d'infrastructures que les quartiers avec peu d'enfants. Donc il y a un souci d'inégalité territoriale qu'on doit prendre en compte dans nos politiques publiques.

Emmanuel Duguet *nous indique qu'il ne dispose pas de données spatialisées concernant le calendrier des naissances mais la dimension semble effectivement intéressante. Aussi, il faudrait voir comment la structure démographique des régions peut être génératrice d'inégalités.*



Intervention 2 : « Les politiques d'aides à la mobilité des jeunes, réflexions autour de l'expérimentation 10 000 permis pour réussir »

Par Yannick L'Horthy, Université de Rennes 1, ERUDITE

La présentation s'attache de très près à la thématique définie pour la session de l'après-midi. L'auteur nous parle de discrimination au travail, d'inégalité à l'accès à l'emploi plus que d'inégalités dans les salaires. Le droit retient vingt critères de discrimination tels que le sexe, le lieu d'habitation etc... L'auteur présente un problème d'évaluation de politique publique, concernant les jeunes n'étant ni en emploi, ni en formation, ni en éducation.

Yannick L'Horthy étudie une aide à la mobilité et s'intéresse à son effet sur l'insertion des jeunes. Il rappelle le lien entre cette thématique et celle abordée dans ces mêmes séminaires PUCA un an auparavant, abordant le lien entre marché du travail et territoires. Il y a deux grandes familles de problèmes selon lui :

- Un effet de distance éloignant les personnes des lieux d'activités,
- Un problème de localisation entraînant des effets de réputation ou des politiques locales pénalisant l'accès à l'emploi.

Par ailleurs ces deux problèmes peuvent être cumulatifs ou non. Dans la littérature, on peut trouver des recherches sur les deux types de problème. Leur distinction est importante concernant les politiques publiques à déployer car ces dernières seront différentes selon le problème qu'elles visent à traiter. Ainsi, si le problème est relatif à la distance, faciliter l'accès au permis peut être une solution envisageable. Au contraire, si le problème a trait à la localisation, alors d'autres méthodes doivent être envisagées.

Yannick L'Horthy s'appuie sur un protocole expérimental impliquant un groupe contrôle et un groupe test, tirés au sort parmi un échantillon de 12 000 jeunes. Par conséquent on est en présence d'une expérience bien plus large que celle qu'on pourrait faire dans un laboratoire d'économie expérimentale. L'expérience prend également en compte les *spillover*. C'est-à-dire que l'expérience permet de savoir s'il y a une validité externe du traitement consistant à faciliter l'accès au permis de conduire. Y a-t-il un effet du traitement sur ceux qui n'en bénéficient pas, et par conséquent, le traitement est-il généralisable ?

Tout ceci est intimement lié au problème du chômage des jeunes. Pour les plus éloignés de l'emploi, cette politique d'aide à la mobilité a-t-elle un effet positif sur l'inclusion sociale. Yannick L'Horthy soulève un problème méthodologique car le permis et l'emploi peuvent être parfois liés. Certains emplois exigent l'obtention d'un permis de conduire alors que d'autres non. De plus certains emplois facilitent l'accès au permis. Il faut donc un instrument pour contrecarrer ce possible biais,

car le programme donne une aide de 1000 euros à tous ceux qui rentrent dans le programme.

Après une question sur l'organisation du tirage au sort, Yannick L'Horthy précise que les jeunes participants ont été repérés par les services sociaux et sont conscients de participer à une expérience. Ceux qui n'ont pas été retenus ont été mis sur « file d'attente ».

Le dispositif a été commandé par l'ex-commissaire à la jeunesse Mr. Hirsh, dans le cadre du Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse. Le permis de conduire représente 1,5 million de passages chaque année, c'est un processus long et sélectif, le taux de succès y est relativement faible. On prend donc un ensemble de jeunes présents dans les structures d'expérimentation. Il y a trois personnes tests pour un témoin, que l'on suivra au cours du temps pour observer leur évolution, au début en 2010, puis en 2012 et 2013. Au total, 30 organisations participent sur 154 sites (missions locales et *driving center*). L'expérience garantit que les deux groupes soient statistiquement identiques aux niveaux de leurs âges, diplômes, etc... On vérifie également la capacité de l'instrument, et on l'utilise pour évaluer la situation des logements et des emplois, tout en contrôlant par les niveaux d'emplois locaux et autres facteurs pouvant influencer sur le niveau d'insertion.

Résultats marquants

Concernant le taux de succès au permis, il y a un effet significatif de l'aide sur la proportion de jeunes qui réussissent l'examen, dans sa partie théorique comme dans sa partie pratique. Cela étant le taux de réussite reste faible, à peine 50%. Par ailleurs, pour la partie pratique, on observe une différence selon le sexe lors de l'examen pratique. L'effet de l'aide se fait sentir car elle permet de repasser l'examen plusieurs fois. L'effet externe lui est négatif, si trop de gens sont aidés, cela complique la tâche pour ceux qui ne le sont pas car il y a un phénomène de saturation et une baisse de disponibilité des inspecteurs.

On trouve des effets également sur l'insertion et le logement. Les personnes bénéficiant de l'aide ont tendance à moins déménager, car engagés avec leur auto-école, c'est un effet « *lock-in* » bien connu. Les effets sur l'insertion sont non significatifs au bout d'un an de programme mais le deviennent au bout de 2 ans. La politique publique mise en place est donc efficace mais pas immédiatement, en raison de la difficulté de l'examen. En termes de politiques publiques, si l'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi, alors une aide à l'obtention du permis de conduire n'est pas la meilleure solution, une simplification de l'examen du permis de conduire serait plus adaptée.

Compte-rendu : Amaury Barra, Doctorant,
~ Université de Bourgogne, Laboratoire d'Economie de Dijon

Discussions-échanges

Alain Ayong-Le-Kama remercie les intervenants pour la qualité de leurs présentations et interpelle Yannick L'Horthy: Si l'on donnait cette aide à des populations défavorisées mais peut-être moins éloignées de l'emploi que celles ciblées par l'étude, les résultats en termes d'insertion et de réussite ne seraient-ils pas meilleurs? La question sous-jacente est de savoir si le traitement par la facilitation d'accès au permis de conduire est la bonne solution pour cette population. Le transport gratuit ne serait-il pas plus adapté? Car derrière le permis, il y a un effet d'aubaine. En effet, le permis n'est pas seulement de la mobilité mais quelque chose de personnel qui peut se vendre sur le marché et faciliter une insertion qui n'est pas nécessairement celle qui était envisagée au départ.

Yannick L'Horthy : *En France on a un grand nombre de politiques publiques visant à l'insertion, et ce à différents niveaux territoriaux, du national jusqu'au communal. Plus de 30 conseils généraux donnent des aides au passage du permis de conduire. Les populations aidées sont souvent des jeunes en mission locale. Il existe un dispositif d'aide au retour à l'emploi dont les enveloppes sont très utilisées pour l'aide au permis. Donc cette politique existe. Par contre Yannick L'Horthy reconnaît que l'étude conduite ne permet pas de répondre à la question de Mr Le Kama, car ils n'ont pas étudié d'autres populations cibles. Cependant aider les jeunes en grandes difficultés d'insertion via ce traitement est efficace, mais à long terme cela a un coût prohibitif. Selon Yannick L'Horthy, il faudrait un volet non monétaire à cette aide et simplifier les épreuves du permis de conduire, ou bien de financer d'autres formes de mobilités moins coûteuses telles que les transports en communs ou la location sociale de deux roues. De plus, l'aide au permis peut être dangereuse car elle fabrique beaucoup d'échecs, venant se rajouter à l'échec scolaire notamment. La politique publique produit donc des effets pervers importants.*

Catherine Baumont relève un effet d'arbitrage entre mobilité résidentielle et bénéfice de l'aide. Du coup la mobilité résidentielle a-t-elle un effet sur l'accès à l'emploi? Dans ce cas, ne serait-il pas plus simple de donner 1 000 euros à un jeune pour payer sa caution, en se déplaçant dans l'endroit où l'emploi existe, et où il pourrait éventuellement bénéficier également d'une aide aux transports en commun. Oui pour la gratuité du transport, mais encore faut-il que cette dernière existe. Donc n'est-ce pas plus l'absence de mobilité résidentielle que de mobilité tout court qui freine l'accès à l'emploi?

Yannick L'Horthy affirme avoir regardé ces effets. Il a bien montré que l'expérience réduisait la mobilité résidentielle, mais qu'à situation de logement donné, le traitement augmente la probabilité d'emploi deux ans après. Par contre ils n'ont pas évalué l'effet du type de logement sur l'emploi qui est un sujet hors du cadre de cette analyse.

Catherine Baumont note que dans beaucoup de travaux fondateurs, on retrouve le fait que la probabilité d'être employé est plus faible si l'on ne dispose pas d'un logement.

Yannick L'Horthy renvoie effectivement à l'hypothèse d'Hauswald stipulant que le fait d'être propriétaire augmente les probabilités d'accès à l'emploi, contrairement au fait d'être logé en HLM. Parallèlement, le fait d'être en HLM réduit la mobilité résidentielle.

Question de la salle: Y a-t-il un risque que les inspecteurs traitent différemment les jeunes issus du programme d'expérimentation ? Savent-ils que les candidats bénéficient du dispositif ? Aussi, est-ce que cette politique existe toujours ?

Yannick L'Horthy : *Ils l'ignorent, car c'est l'auto-école qui prend rendez-vous pour le jeune, et l'examineur a un planning de passage, et ne sait pas si le jeune qu'il a en face de lui fait partie d'un programme d'expérimentation ou pas. Le dispositif a été arrêté en 2012.*

L'intervenante notifie que les enseignements de cette expérimentation ont été pris en compte, et que cela n'était pas bien de continuer tel quel. Elle pense qu'effectivement il serait plus sage de passer sur des dispositifs d'aide plus léger car celle-ci lui paraît trop onéreuse. De plus elle souligne le possible ressentiment entre jeunes aidés et ceux non aidés.

Emanuel Raoul fait part de son enthousiasme quant à l'évaluation de cette politique publique car on a des effets directs qui sont positifs, ce qui signifie que la politique en elle-même fonctionne. Cependant les effets collatéraux négatifs entraînent un bilan coût efficacité qui lui, est mauvais, et dans ce rapport se trouve toute la finesse de l'exercice.

Pour aller plus loin :

- Domingues Dos Santos Manon, L'Horthy Yannick et Elisabeth Tovar, 2010 « Ségrégation urbaine et accès à l'emploi : une introduction », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp 4-25.
- L'Horthy Yannick 2013 « Emploi et territoires : repérer et réparer les ruptures », In *Vers l'égalité des territoires - Dynamiques, mesures, politiques*. La documentation française. pp 1-533.
- Julie Le Gallo, Yannick L'Horthy, Pascale Petit (2014). « Does subsidising young people to learn to drive promote social inclusion? Evidence from a large controlled experiment in France », *TEPP Working paper*, N° 14-15.

Conclusion du séminaire

Emanuel Raoul félicite l'assemblée pour la vigueur des débats. Il relève le besoin conjoint des approches des sociologues et des économistes, et le besoin d'évaluation avec des méthodes complexes afin d'apporter à ces questions les meilleures réponses. Cette journée donne aussi des idées sur d'autres thématiques à développer plus tard. Les controverses sur les questions abordées pendant la journée permettent d'ouvrir sur de nouvelles approches méthodologiques. Emanuel Raoul remercie les intervenants pour la clarté des interventions. Les séminaires ont pour but d'être agitateurs d'idées et cette journée fut conduite dans ce sens.

Catherine Baumont remercie les intervenants, les discutants et les organisateurs. Le prochain séminaire aura lieu le 4 Décembre 2015.

Liste des participants

ALIVON Fanny - *LABORATOIRE D'ÉCONOMIE DE DIJON*

AYONG LE KAMA Alain, *UPOND/PUCA*

BARANDIER Henrique, *PROURB/UFRJ*

BARRA Amaury, *LABORATOIRE D'ÉCONOMIE DE DIJON*

BASCIANI-FUNESTRE Marie-Antoinette, *DRIEA*

BAUMONT Catherine, *LABORATOIRE D'ÉCONOMIE DE DIJON*

BAWANDI Nouchine, *BOUYGUES BATIMENT IDF*

BAYLE Christophe, *SEMAPA*

BESNARD Camille, *CGET*

BOUGNOUX Nathalie, *AFD*

CARRÉ Denis *LABORATOIRE ECONOMIX*

DE ARAUJO SIMON Claudia, *VILLE DE BAGNOLET*

DE LAPASSE Benoit, *CGET*

DEPOIX Mickaël, *VILLE D'EPERNAY*

DUGUET Emmanuel, *UNIVERSITÉ PARIS EST CRÉTEIL*

GARCÉS ESCAMILLA Ixchel, *PARTICULIER*

GAULLIER Pauline, *LAB'URBA / ASSOCIATION PEUPLES DES VILLES*

GIRARD Marion, *LABORATOIRE D'ÉCONOMIE DE DIJON*

GUILLAIN Rachel, *LABORATOIRE D'ÉCONOMIE DE DIJON*

HARAN Louise, *CGET ; OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES*

KIRSZBAUM Thomas, *UNIVERSITÉ PARIS OUEST*

LAJST Diego, *OPACO FILM & PHOTO*

LASSANSAA André, *SARL ANDRÉ LASSANSAA*

LETURQUE Emmanuelle, *LABORATOIRE D'ÉCONOMIE DE DIJON*

L'HORTY Yannick, *UNIVERSITÉ PARIS EST MARNE LA VALLEE*

MADELENAT Jill, *UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE*

M'BAYE Seydou, *CAC*

MERTINY Peggy, *CEREMA*

MOIZEAU Fabien, *UNIVERSITÉ RENNES 1*

NEBOUT Margaux, *SÉQUANO AMÉNAGEMENT*

PILON Catherine, *CGET*

PINHEIRO-MACHADO, Denise *PROURB/UFRJ*

QUERRIEN Anne, *REVUE MULTITUDES*

RAGOT Lionel, *UNIVERSITÉ PARIS OUEST*

RAOUL Emmanuel, *PUCA*

RATHELOT Roland, *UNIVERSITÉ DE WARWICK*

REVOL BILLET Virginie, *ATELIER VILLES ET PAYSAGES*

ROUZEAU Bertrand, *RETRAITE*

SERY Isabelle, *UNION SOCIALE POUR L'HABITAT*

VILLAC Michel, *ACSÉ*

VOYE Pierre, *LABORATOIRE D'ÉCONOMIE DE DIJON*